Avertissements Agricoles®

Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation

DLP-6-10-97026858

Bourgogne et Franche-Comté

Bulletin n° 23/97 - 2 octobre 1997

Service Régional de la Protection des Végétaux
Z.I. de Thise - BP 989
25022 - BESANCON Cedex
Tél : 03 81.80.10.71 - Fax : 03 81.88.27.77

Grandes Cultures

Imprimerie du SRPV Bourgogne - Le Directeur-Gérant : J.C. RICHARD - CPPAP n° 1700 AD - © SRPV 1986 - ISSN : 0758-2374

Service Régional de la Protection des Végétaux
Z.I. Nord - BP 177
21205 - BEAUNE Cedex
Tél : 03 80.26.35.45 - Fax : 03 80.22.63.85

TARIF COURRIER 320 F - FAX 370 F. - Page 1

COLZA

Stade : B3 (3 feuilles) à B8-B10 (8-10 feuilles).

Ravageurs

Le vol d'**altise** a commencé vers le 20 septembre mais l'effectif cumulé à ce jour reste faible. Les captures de **Charançon du bourgeon terminal** sont exceptionnelles (1 à St-Aubin -39, 1 à St-Baraing - 39).
Les dégâts de **tenthrèdes** restent limités en culture. Les populations larvaires et l'activité sont toujours à surveiller mais représentent rarement un danger immédiat.
Attention : des confusions sont possibles avec des larves de noctuelles défoliatrices, moins nuisibles pour le colza.
Les critères de différenciation sont :



Larve de noctuelle : 5 paires de fausses pattes



Larve de tenthrède : 6 à 8 paires de fausses pattes

Tenthrède : forme noire qui s'enroule au contact. 6 à 8 paires de fausses pattes à l'arrière.
Noctuelle : larve verte avec 5 paires de fausses pattes.
Les populations de **pucerons verts** *myzus persicae* ont récemment progressé. Les fréquences de pieds touchés sont très variables d'une parcelle à l'autre mais le seuil de 20 % de plantes porteuses peut être atteint ou dépassé. C'est particulièrement le cas des parcelles précoces ou abritées mais localement des parcelles plus tardives (stade B3-B4) peuvent être touchées.

Préconisations :

- Surveiller la défoliation par les tenthrèdes.
- Faire une estimation à la parcelle des populations de pucerons (observation sur la face inférieure des feuilles) :
. Si le seuil de 20 % de plantes porteuses de pucerons est dépassé, traiter avec un insecticide homologué pour cet usage (voir tableau produits)
. En cas de non dépassement du seuil pucerons, attendre une confirmation du vol d'altise ou des captures de charançon pour envisager un traitement.

Maladies

Présence de **mildiou** sur cotylédons ou premières feuilles des parcelles tardives. Premières macules de **phoma** dans les parcelles précoces. Pas de lutte spécifique contre ces deux maladies.

Antigraminées sur colza

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha graminée annuelle
propaquizafop	Agil	1,2 l/ha
quizalofop éthyl	Ankor + huile minérale	1,25 l/ha
haloxyfop-R	Eloge	0,5 l/ha
sethoxydime	Fervinal + Actirob (2 l/ha)	1,5 l/ha
fluazifop-p-butyl	Fusilade X2 + Agral	0,75 l/ha
quizalofop-éthyl D	Pilot	1,2 l/ha
cycloxydime	Stratos ultra	2 l/ha
quizalofop-éthyl D	Targa D + huile	0,5 l/ha

Sur graminées vivaces, utiliser l'antigraminées à dose double.

COLZA

Pucerons en progression. Surveillez vos parcelles.

CEREALES

Les vecteurs de viroses. Redémarrage du suivi.

4030
43156

D3



P96

Insecticides homologués sur colza

Matières actives	Spécialités commerciales	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Pucerons	Tenthrèdes
alphaméthrine	Fastac Fastac 10 Mageos Vorax, Astor	0,15 l 0,1 l 0,07 kg 0,1 l	0,15 l 0,05 kg 0,075 l		
betacyfluthrine	Ducat	0,3 l	0,3 l	0,3 l	
betacyfluthrine + oxydéméton-méthyl	Enduro, Full M			0,5 l	
bifenthrine	Talstar Expéride Talstar Flo, Brigade	0,075 l 0,075 l 0,1 l	0,075 l 0,075 l 0,1 l	0,075 l 0,1 l	0,075 l 0,075 l 0,1 l
carbofuran	Curater V				9 kg
cyfluthrine	Baythroïd, Blocus	0,3 l	0,3 l	0,3 l	
cyperméthrine	Nombreuses spécialités (2)	25 g m.a			20 g m.a
deltaméthrine	Nombreuses spécialités (2)	5 g m.a	5 g m.a	6,25 g m.a	7,5 g m.a
deltaméthrine + endosulfan	Galion	0,8 l	0,8 l		0,8 l
deltaméthrine + pyrimicarbe	Best, Status			1,25 l	
endosulfan	Nombreuses spécialités (2)	262 g m.a	262 g m.a	612 g m.a	
endosulfan + parathion éthyl	Drifène AP	0,75 l			
endusolfan + thiométon	Serk EC			1,5 l	
esfenvalérate	Sumi alpha, Mandarin	0,6 l			
esfenvalérate + oxydéméton-méthyl	Sumiton			0,5 l	
fenvalérate	Sumicidin 10	0,5 l			
lambda-cyhalothrine	Karaté vert Karaté Xpress	0,1 l 0,1 kg	0,15 l 0,15 kg	0,15 l 0,15 kg	0,1 l 0,1 kg
lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe	Karaté K, Open, Okapi GF			1,25 l	
malathion	Nombreuses spécialités (2)	700 g m.a			
méthidathion	Nombreuses spécialités (2)	250 g m.a			
parathion éthyl + méthyl	Nombreuses spécialités (2)	200 g m.a			
phosalone	Nombreuses spécialités (2)			600 g m.a	
phosalone + parathion méthyl	Taxylone	0,75 l			
pyrimicarbe	Pirimor G - Aphox			0,5 kg	
tau-fluvalinate	Mavrik Flo, Mavrik	0,2 l		0,2 l	
tau-fluvalinate + thiométon	Mavrik B, Mavrik systo			0,4 l	
tralométhrine	Tracker 108 EC	0,065 l	0,065 l		
triazamate	Aztec			0,5 l	
zétacyperméthrine	Deumil, Fury	0,1 l	0,1 l		

(2) Dose exprimée en grammes de matière active par hectare - Liste arrêtée au 1er juillet 1997

Régulateurs

Dans les parcelles les plus précoces se pose actuellement la question d'un éventuel régulateur de croissance pour limiter les élongations prématurées de la tige.

Le risque d'élongation ne concerne que les densités excessives (seuil CETIOM : 15 pieds par mètre linéaire). L'application doit dans ce cas être préventive, au tout début de l'élongation. Le seul produit autorisé pour cet usage est Parlay C à 0,75 l + 0,1 % d'Agral.

Dans un essai situé à Vellexon (70) où l'élongation s'amorçait mi-octobre 1996, une application de Parlay C au stade 8-10 feuilles, si elle a assuré un certain contrôle de l'élongation n'a pas permis d'augmentation de rendement (remarque : le gel de janvier n'a provoqué dans cette parcelle que des dégâts foliaires).

L'application d'un régulateur à l'automne ne permet pas de contrôler la verse au printemps.

Résultats essai Vellexon (70)

	Témoin non traité	Parlay C le 18/10/96 début d'élongation	Parlay C le 4/11/96	Test statistique
Rendement Qx/ha	45,6	44,4	44,8	Non significatif

Cycle de la Jaunisse Nanisante de l'Orge dans une céréale

(Etabli par F. BAYON - ACTA - d'après la bibliographie et les renseignements fournis par H. LAPIERRE - INRA de Versailles)

PUCERON AILE : R. padi virulifère

Étape	Durée	
① CONTAMINATION (temps mini)	1 h	PLANTE
② MULTIPLICATION du VIRUS dans la plante	4 jrs	

APTERES

Étape	Durée	
③ ACQUISITION du VIRUS par les APTERES	1 jr	nouveaux APTERES contaminant au bout de 3 JOURS, etc...
④ CONTAMINANTS	2 jrs	

1 h + 4 j + 1 j + 2 j = 7 jours minimum

DES LE 7e JOUR LES APTERES TRANSMETTENT LE VIRUS

Si le puceron ingère suffisamment de virus, il reste infectieux jusqu'à sa mort (plusieurs semaines). Par contre, il ne transmet pas le virus à sa descendance.

CEREALES

Viroses transmises par les insectes

Jaunisse nanisante de l'orge (JNO)

Toutes les céréales sont sensibles à la JNO. Plusieurs virus sont en cause mais le plus présent est le PAV, transmis essentiellement par *Rhopalosiphum padi*.

Compte-tenu du mécanisme de transmission (illustré par le schéma ci-dessus), **sauf arrivée très massive de pucerons à fort pouvoir virulifère**, le virus n'est transmis que lentement à l'ensemble de la parcelle et l'agriculteur dispose d'**au moins une semaine pour intervenir** ; les essais mis en place en 1995/1996 et en 1996/1997 confirment que le seuil de 10 % de pieds porteurs est un critère de décision de traitement qui permet la protection du potentiel de production de la parcelle. Lors de situation exceptionnelle, type 94/95, où les populations sont très faibles mais persistent très longtemps à la faveur de conditions climatiques clémentes, il est nécessaire d'associer à ce critère la notion de durée de séjour des pucerons sur la parcelle (on admet généralement qu'il est nécessaire d'intervenir dans les 10 jours suivant une infestation notable).

Quelques éléments pour apprécier le risque cet automne ?

- La récolte des maïs-grains est très précoce : dans le Sud de la région le fort dessèchement du feuillage a été défavorable aux pucerons.
- des repousses de céréales sont plus ou moins présentes selon les secteurs : des *R. padi* et des *Sitobion* sont observés.
- Le vol de Rhopalosiphum padi a débuté à la tour d'Auxerre. L'intensité est modérée selon un profil proche des automnes 93 et 95..

Nous vous communiquerons régulièrement les données de la tour à succion. Par ailleurs le suivi de "pots pièges" se poursuit et notre suivi des infestations en culture se met en place afin de positionner au mieux les protections insecticides foliaires d'automne.

Pieds chétifs (ou nanisme)

Cette virose est moins fréquente que la précédente ; on la trouve plus sur blé que sur orge ; elle est transmise par une espèce de cicadelle grise (*Psammotettix*) active par temps ensoleillé (t° > 12°). Depuis 1989/1990 la fréquence de la maladie, tout comme les captures de *Psammotettix* à la tour ou en cultures (cuvettes ou fonds englués) ont fortement diminué : les attaques ne concernent souvent que quelques parcelles, voire quelques taches dans une parcelle. Parmi les facteurs de risque figurent :

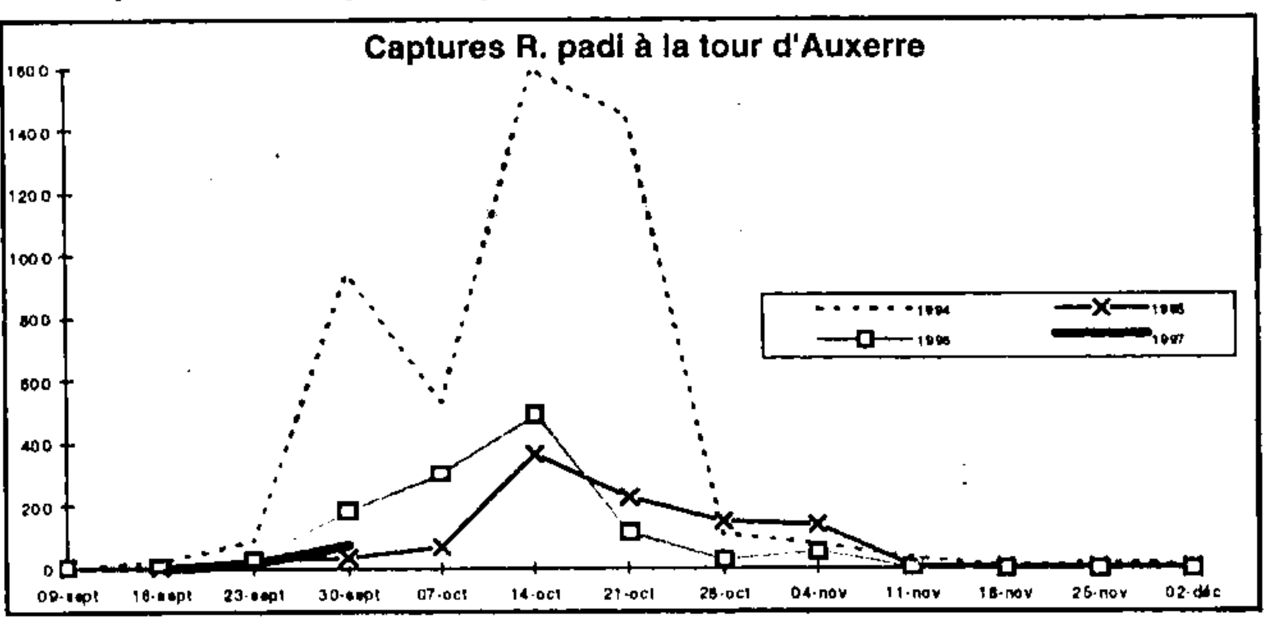
- l'emplacement de la parcelle (proximité de bois, friches,... : réservoirs potentiels de *Psammotettix* (exposition Sud, absence de vent,... ; favorisant le maintien de conditions favorables à l'activité du vecteur).
- la précocité des semis (coïncidence entre levée et températures "élevées" favorables à l'activité des cicadelles).

Seules des situations de ce type peuvent - en l'absence de traitement Gaucho - justifier une intervention foliaire entre la levée et le stade 2 F, en cas de forte activité du ravageur.

La période très clémente que nous vivons actuellement conduit à se préoccuper du risque Psammotettix (cicadelle grise). A l'heure actuelle quelques sites de piégeages présentent des captures importantes : Franxault (21), St-Aubin (39), Soing (70),...

Les déterminations réalisées à Auxerre montrent un pourcentage de Psammotettix variable : à Bleury (Jovinien) 6 cicadelles seulement sur 27 sont des Psammotettix... En cas de doute n'hésitez pas à nous consulter pour des déterminations.

Un réseau de cuvettes se met en place sur les semis afin de suivre le niveau de colonisation au cours de la levée.



P 47